

ferme : aussi serait-il à souhaiter que tous les vrais serviteurs de St Joseph Peussent en leur possession, car ils y trouveront tous les éléments propres à stimuler leur zèle et à les faire progresser dans leur amour et leur dévotion envers ce grand protecteur de l'Eglise universelle.

Choses et autres.

Le sucre du concombre.—Le *Nouvelliste de Québec* informe qu'aux Etats-Unis, on vient de découvrir le moyen d'utiliser les concombres à la fabrication du sucre. Les semences de concombres préparées donnent un jus sucré qu'on traite ensuite par des moyens spéciaux. Les résidus sont utilisés pour la nourriture des animaux. Cette opération ne donne que 7 pour 100 de sucre ; mais il revient à un prix moindre que celui des autres provenances, son extraction étant très-facile et peu coûteuse.

— On fait usage de l'huile de pétrole contre la gale des moutons et contre les insectes qui dévorent les divers animaux et détruisent les végétaux. Il ne faut employer cette substance qu'avec la plus grande précaution ; en voici la preuve :

Un cultivateur a fait frotter avec du pétrole des vaches convertes de poux, ces insectes ont été tués à la vérité, mais dès le soir, les vaches étaient toutes gonflées, elles avaient perdu l'appétit et le lait ; on ne les a sauvées que par des lavages au savon et des cataplasmes émollients, ce qui n'a pas empêché au poil de tomber ; la convalescence a même été très-longue. Les mêmes faits se reproduisent pour les arbustes que l'on tue en même temps que les insectes nuisibles. Il ne suffit pas de mélanger l'huile de pétrole avec de l'eau, car l'eau ne dissout pas cette huile, et pas conséquent elle tombe presque pure sur les plantes arrosées.

— On ne doit jamais laisser pousser l'herbe au pied des jeunes arbres nouvellement plantés : l'herbe prend l'humidité du sol et empêche l'air de pénétrer jusqu'aux racines, et tout le monde sait que l'air est nécessaire au développement de ces racines.

— De jeunes arbres plantés en automne poussent au printemps et périssent quelquefois en été ; en les examinant, on trouve l'écorce desséchée et même brûlée par places. Cet inconvénient ne provient-il pas de ce que l'arbre, ayant été en pépinière, ombragé par ses voisins, a l'écorce tendre et délicate ; planté sans abris, il reçoit facilement un coup de soleil. Il serait donc important d'entourer la tige pendant les grandes chaleurs, d'un peu de paille mise en long et pas trop épaisse, que l'on diminue l'année suivante afin d'habituer petit à petit l'arbre au soleil. Il arrive aussi parfois que le soleil enduret tellement l'écorce que l'arbre ne peut plus grossir, il en est quelque sorte serré comme dans un étai ; dans ce cas, il suffit de fendre l'écorce de haut en bas.

Les feuilles de sapin données aux moutons.—Il n'y a pas d'inconvénient, dit-on, à faire entrer les feuilles de sapin, pour une certaine part, dans la nourriture des moutons, on les considère comme un stimulant très-sain, très-hygiénique et un excellent dépuratif.

Cercles agricoles.—Nous lisons dans le *Journal d'agriculture* : "Plusieurs cercles agricoles s'organisent, surtout dans le district de Québec. On vient d'en établir un à Deschambault et un autre à Ste-Marie de la Beauce, tous les deux sous la présidence honoraire de M. le curé du lieu. Espérons que ces deux exemples porteront des fruits multiples et que les cercles resteront sous la haute direction du Clergé. C'est, à notre avis, la seule garantie de stabilité et d'utilité que l'on puisse donner à ces organisations toutes de dévouement et de charité d'un côté, d'intérêts matériels très-prononcés, de l'autre côté.

RECETTES

Moyen pour donner au pain une saveur agréable.

On fait bouillir le son ou la recoupe pendant un quart d'heure en agitant continuellement avec un cuillero en bois, on filtre avec expression au moyen d'une grosse toile et on se sert de la colature pour pétrir. Le son déposé dans l'eau, ôtre la farine qu'il contient encore, possède un principe sapide et aromatique qui communique au pain une saveur très-agréable ; l'augmentation du poids est d'environ un huitième. Ce procédé augmente donc en même temps le poids et la qualité du pain.

Moyen pour guérir la diarrhée des veaux.

Les veaux sont atteints de flux de ventre ou de diarrhée pendant l'allaitement et plus encore au moment du sevrage. Si le lait de la mère est mauvais, ce qui est facile à distinguer par un examen attentif, il faut se servir du lait d'une autre vache et donner au veau une infusion de thé dans laquelle on met un jaune d'œuf et un peu de vin blanc. Si le flux de ventre résiste, on fait prendre au jeune animal, soir et matin, deux cuillerées de la préparation suivante : une once de rhubarbe en poudre qu'on laisse infuser pendant vingt-quatre heures près du feu dans un peu plus de trois roquilles d'eau-de-vie.

Moyen pour nettoyer les vases qui ont contenu du pétrole.

On prépare un lait de chaux léger avec lequel on lave le vase ou la lampe qu'il s'agit de nettoyer ou que l'on veut rendre à un autre usage. Le lait de chaux et le pétrole forment une émulsion, c'est-à-dire se combinent en une sorte de savon. Si l'on veut obtenir une plus grande netteté et enlever jusqu'à la moindre trace d'odeur, on lave une seconde fois avec du lait de chaux dans lequel on a mélangé une petite quantité de chlorure de chaux : le chauffage du lait de chaux rend l'opération plus rapide. Des bouteilles ayant contenu du pétrole ont pu, par ce moyen, être remplies de vin et de bière et rester exemptes de toute espèce de goût particulier.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES soumissions adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à midi, le 18 MARS prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, à dater du 1er JUILLET prochain, savoir :—

BERTHIER et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

CHICOUTIMI et TREMBLAY, six fois par semaine.

ESCUMINAC et FLEURANT, une fois par semaine.

L'ANSE AU FOIN et TREMBLAY, deux fois par semaine.

LEVIS et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

MAPLE GROVE et SOMERSET, trois fois par semaine.

MATANE et la STATION DE ST-OCTAVE, six fois par semaine.

MURRAY BAY et STE-AGNES, douze fois par semaine.

ST-ARSENE et VIGER, trois fois par semaine.

ST-AUBERT et la STATION DU CHEMIN DE FER, six fois par semaine.

STE-CLAIRE et ST-MALACHIE, six fois par semaine.

ST-DENIS et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

ST-GERVAIS et la STATION DU CHEMIN DE FER, six fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, aux bureaux intermédiaires et au bureau du sousigné, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 4 février 1891.

17 février 1891.